



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU



ANNEE 2023





sommaire

1	INTRODUCTION.....	3
2	LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2023.....	4
3	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	5
3.1	PRÉSENTATION ET MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	5
3.2	POPULATION DESSERVIE ET NOMBRE D'ABONNÉS.....	7
3.3	LA RESSOURCE EN EAU.....	9
3.4	LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION.....	15
4	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE TECHNIQUES	18
4.1	LA QUALITÉ DE L'EAU.....	18
4.2	LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	19
4.3	LES PERFORMANCES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION.....	21
4.4	LA GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION	22
4.5	LES RENOUELEMENTS ET TRAVAUX NEUFS RÉALISÉS	25
5	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIERS	27
5.1	PRIX TTC DU SERVICE AU M ³ POUR 120 M ³ (D102.0).....	27
5.2	LES RECETTES ET LES CHARGES DU SERVICE.....	28
5.3	MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P109.0)	28
5.4	DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ (P153.2).....	29
5.5	TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P154.0).....	29
6	LE SERVICE RENDU AUX USAGERS.....	31
6.1	LE SERVICE CLIENT.....	31
6.2	OUVERTURE DES BRANCHEMENTS.....	31
6.3	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES (P151.1).....	32
6.4	TAUX DE RÉCLAMATIONS.....	32
7	SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	34



1 INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (C.O.B.A.S.) exerce la compétence alimentation en eau potable sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, elle présente chaque année son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales. Ce rapport répond à une exigence de transparence sur la gestion technique et financière du service d'eau potable, via notamment la présentation des indicateurs de performance règlementaires.

L'année 2023 constitue la huitième année du nouveau contrat de délégation du service public d'eau potable qui, par délibération du Conseil Communautaire du 30 octobre 2015 a été attribué, à la société VEOLIA EAU, ayant constitué la société d'exploitation d'eau du Bassin d'Arcachon Sud (SEEBAS), pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Lors de cette année 2023, la COBAS a procédé à la réalisation des premières phases de son schéma directeur d'alimentation en eau potable et de défense extérieure contre l'incendie correspondant à l'audit global du fonctionnement de son service et la modélisation hydraulique du réseau. Cette étude se poursuit en 2024, notamment par les phases de sécurisation des ressources et l'établissement d'un programme pluriannuel d'investissement devant permettre de répondre aux enjeux des prochaines décennies en matière de desserte en eau potable des usagers du territoire.

Cette année 2023 a également été marquée par une poursuite du programme de renouvellement avec près de 4,3 km de réseau et 360 branchements renouvelés par la collectivité auxquels s'ajoutent les 345 branchements renouvelés par le délégataire.

D'un point de vue technique, on note en 2023 une progression du nombre d'abonnés ralentie par rapport aux exercices précédents (+1 %) et des volumes comptabilisés en baisse (-7,7 %) pour la première fois depuis le démarrage du contrat. La consommation moyenne par abonné présente une diminution sensible à 116 m³/an (contre 126 m³/an les années précédentes).

Par ailleurs, le rendement du réseau subit une nette inflexion en 2023 à 82,5 %, partiellement explicable par la diminution significative des volumes consommés. S'il reste sensiblement supérieur à la moyenne nationale qui se situe à 79,8 %, il est en deçà de l'objectif de 85 % fixé au niveau du contrat de Délégation de Service Public.



2 Les chiffres clés de l'année 2023

69 504 habitants

47 358 abonnés

**5 774 344 m³
d'eau potable
consommé**

**675 km
de réseau de
distribution**

**Prix moyen de
l'eau potable de
1,99 € TTC/m³**

**82,5 %
de rendement**

**98,5 %
des analyses
conformes**

**0,72 %
du réseau
renouvelé**

**0,95 %
d'impayés**



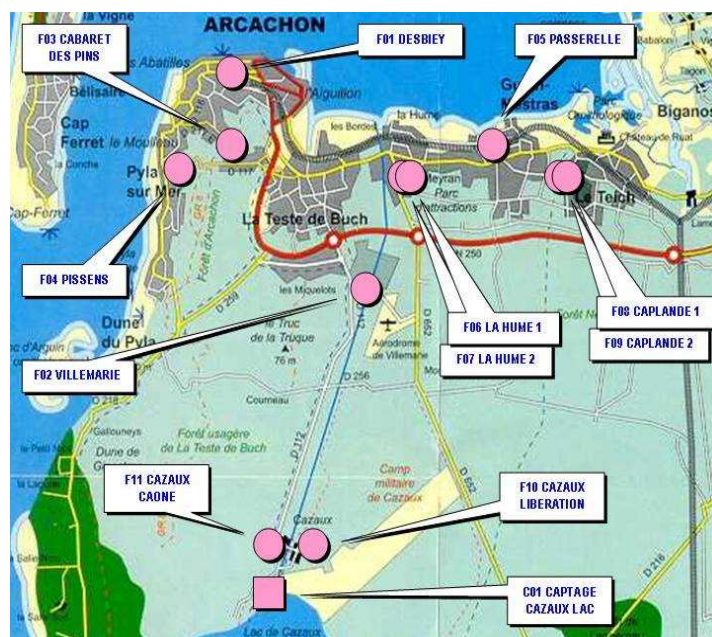
3 Caractéristiques techniques du service d'eau potable

3.1 Présentation et Mode de gestion du service public d'alimentation en eau potable

Avec plus de **69 500 habitants permanents** et environ 200 000 habitants en période estivale, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (C.O.B.A.S.) est l'une des plus importantes Agglomération du Département de la Gironde.

Structure de Coopération Intercommunale, la COBAS regroupe 4 communes adhérentes :

- 💧 Arcachon (11 391 habitants)
- 💧 La Teste de Buch (26 648 habitants)
- 💧 Gujan-Mestas (22 485 habitants)
- 💧 Le Teich (8 980 habitants)



COBAS - Ressources

Parmi ses compétences, la COBAS est en charge de la production et de la distribution d'eau potable gérée via 1 contrat de délégation de service public commun à l'ensemble des communes de l'agglomération dont l'opérateur est la société SEEBAS.

La COBAS contrôle les activités du Délégitaire et assume financièrement les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service.



La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud est **l'autorité organisatrice** du service public de l'eau potable et a pour objectifs :

- 💧 La définition des missions du service public de l'eau et des conditions dans lesquelles elles doivent être remplies ;
- 💧 Le contrôle de la bonne exécution de ces missions par l'opérateur du réseau ;
- 💧 La gestion du patrimoine du service d'eau, en exerçant la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et une partie de la maîtrise d'œuvre ;
- 💧 Et la satisfaction des besoins des usagers.

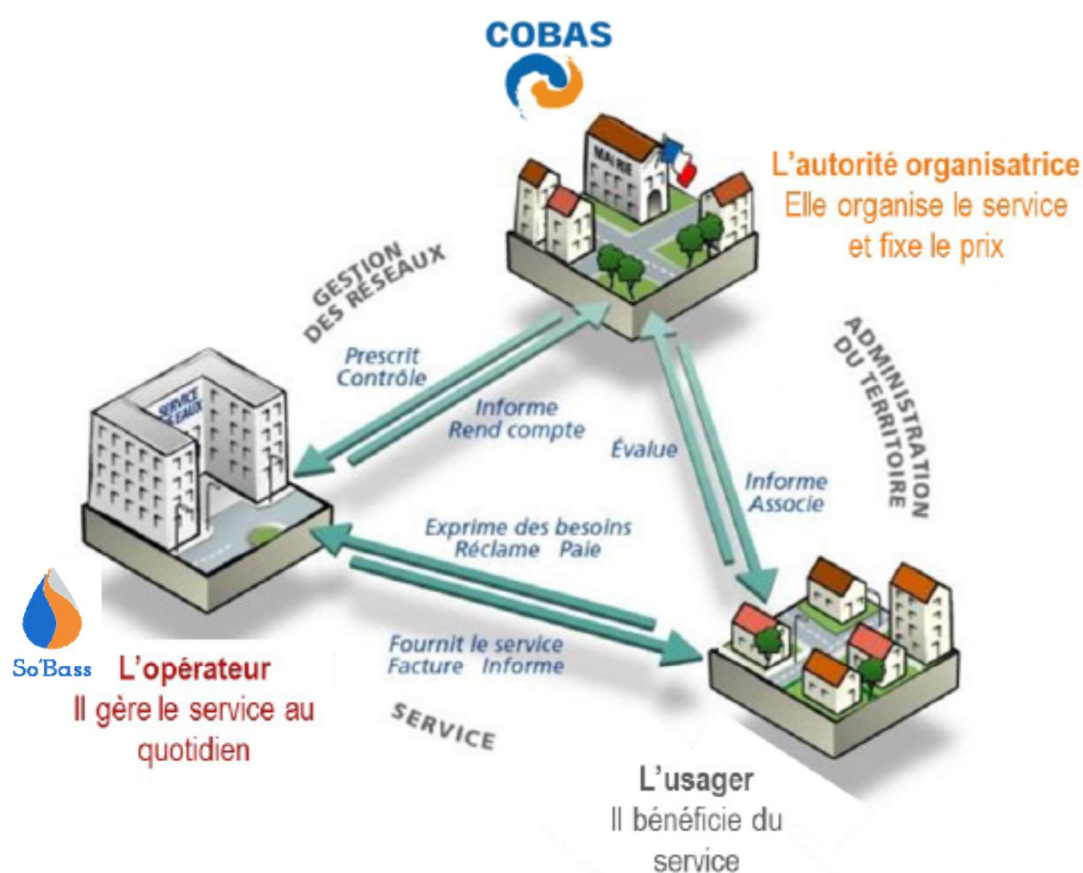


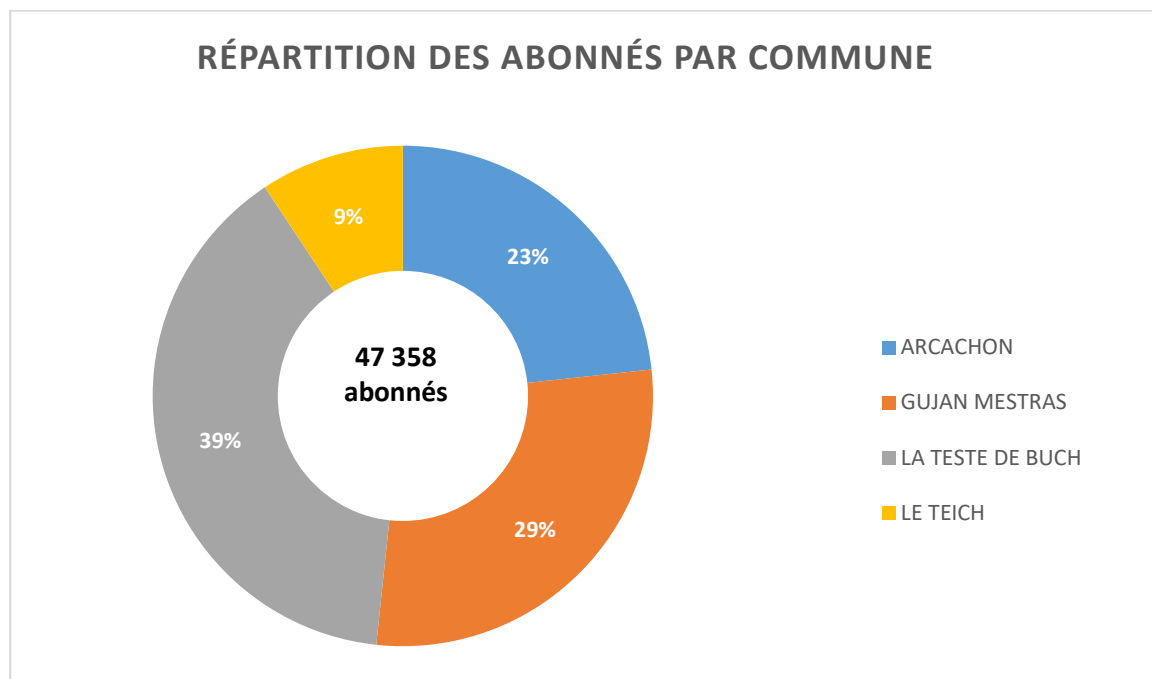
Schéma synoptique de l'organisation du service d'eau potable de la COBAS



3.2 Population desservie et nombre d'abonnés

Au 31 décembre 2023, le service public d'alimentation en eau potable de la C.O.B.A.S. dessert **69 504 habitants, soit 47 358 abonnés**. La répartition par commune est récapitulée dans le tableau et le graphique suivants.

Commune	Nombre d'habitants estimé	Nombre d'abonnés
ARCACHON	11 391	11 043
GUJAN MESTRAS	22 485	13 442
LA TESTE DE BUCH	26 648	18 466
LE TEICH	8 980	4 407
C.O.B.A.S.	69 504	47 358



On constate que les Testerins représentent près de 40 % des abonnés du service, devant les Gujanais et les Arcachonnais. Les Teichois représentent quant à eux 9 % du nombre total d'abonnés.



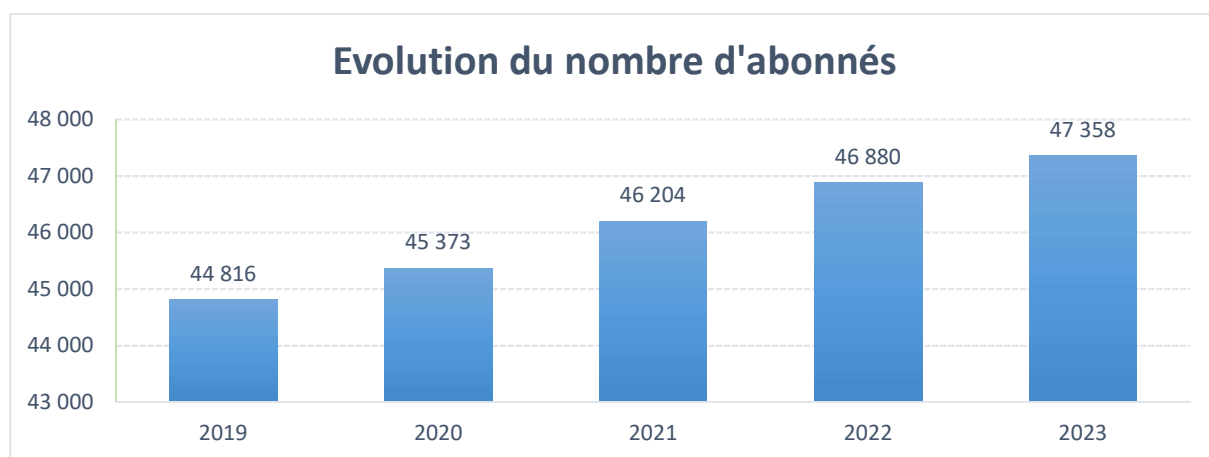
Particularités locales

Le service d'eau potable de la COBAS est caractérisé par la présence de nombreux « gros consommateurs d'eau », souvent rattachés au secteur du tourisme : hôtels, campings, infrastructures de loisirs...

On dénombre un seul usager dit « non domestique » sur le territoire de la COBAS : l'Esturgeonnière, au Teich.

Evolution du nombre d'abonnés

Depuis 2010, le nombre d'abonnés du service ne cesse d'augmenter du fait de l'attractivité du territoire, pour atteindre aujourd'hui un total de 47 358 abonnés (ce qui représente 69 504 habitants desservis). Le taux de croissance subi une nouvelle inflexion en 2023 à 1,02 %, alors que la moyenne des 5 années antérieures se situait autour de 1,9 %.



Indicateur D101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis

69 504 habitants en 2023 sur la C.O.B.A.S.



3.3 La ressource en eau

Les installations

La production d'eau potable

- 11 forages profonds
- 1 prise d'eau dans le lac de cazaux
- 29,6 km de canalisation d'adduction d'eau brute
- 10 unités de production d'eau potable d'une capacité totale de 40 910 m³/j

La distribution aux usagers

- 16 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 21 420 m³
- 675 km de canalisations de distribution
- 11 stations de surpression
- 49 895 compteurs

Le tableau ci-après récapitule la situation administrative des sites de la C.O.B.A.S. vis-à-vis de l'existence des arrêtés préfectoraux d'autorisation de prélèvement et des périmètres de protection.

POINTS D'EAU						ARRETES PREFECTORAUX						
						PERIMETRES DE PROTECTION		AUTORISATIONS DE PRELEVEMENT				
N° interne	NOM	COMMUNE	Profond.	Ind. BRGM	observat.	date	(1) copie reçue	date	(1) copie reçue	m3/h	m3/jour	m3/an
110.0-F01	DESBIEY	ARCACHON	478,00	825.8.5		09/12/1987				95	1 900	693 500
110.0-F02	VILLEMARIE	LA TESTE DE BUCH	506,00	849.4.79		23/05/2003		23/05/2003		150	3 000	1 000 000
110.0-F03	CABARET DES PINS	LA TESTE DE BUCH	609,00	849.4.57		01/04/1985		18/08/1980		220	5 280	1 927 200
110.0-F04	PISSENS	LA TESTE DE BUCH	480,00	849.3.88		23/05/2003		23/05/2003		120	1 500	550 000
110.0-F05	LA PASSERELLE	GUJAN-MESTRAS	376,00	850.1.5		09/12/1987		17/10/1988		120	2 880	876 000
110.0-F06	LA HUME 1	GUJAN-MESTRAS	615,50	849.4.56		01/04/1985		18/08/1980		170	4 080	1 489 200
110.0-F07	LA HUME 2	GUJAN-MESTRAS	402,00	849.4.58		01/08/1985		09/04/1984		150	2 500	912 500
110.0-F08	CAPLANDE 1	LE TEICH	390,00	850.1.4		09/12/1987		14/10/1965		60	625	228 125
110.0-F09	CAPLANDE 2	LE TEICH	310,00	850.1.86		03/11/1989		26/04/1988		150	3 000	1 095 000
110.0-F10	CAZAUX LIBERATION	LA TESTE DE BUCH	129,00	849.8.001		01/04/1985		25/04/1961		25	500	182 500
110.0-F11	CAZAUX CAONE	LA TESTE DE BUCH	185,00	849.8.053		01/06/2015		01/06/2015		80	1 400	250 000
110.0-C01	CAPTAGE CAZAUX LAC	LA TESTE DE BUCH	0,00	849.8.57		03/12/2010		03/12/2010		1000	20 000	3 000 000
						Légende (1)		Document reçu		10 000	Prescrit	
								Document pas reçu		10 000	Calculé	

Au-delà de l'aspect administratif, le tableau suivant synthétise les capacités de production et de stockage des installations de la C.O.B.A.S.



Installation de production	Capacité de production (m ³ /j)*	Capacité de stockage (m ³)
ST 01 - 02 – DESBIEY / ETOILE	1 900	3 000
ST 04 - CAZAUX LAC	20 000	1 300
ST 05 - CABARET DES PINS	3 965	
ST 07 - PISSENS	1 500	6 000
ST 10 - LA HUME	4 113	1 000
ST 11 - LA PASSERELLE	2 184	1 500
ST 12 - CAPLANDE	3 881	900
ST 13 - VILLEMARIE	2 614	1 000
ST 15 - CAZAUX-LIBERATION	500	350
ST 16 - CAZAUX-CAONE	1 248	500
Capacité totale	40 910	15 550

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m ³ /h)	Capacité de stockage (m ³)
ST 08 - PORTE DE L'OCEAN (Secours)°		0
ST 09 - PISTE 214	230	250
ST 14 - HAMEAU DES BARONS	30	0
ST 17 - CAMICAS	80	0
ST 18 - GRANGENEUVE	150	620
Capacité totale		870
Réservoir ou château d'eau		Capacité de stockage (m ³)
ST 06 - LE GOLF		5 000
Capacité totale		5 000

Les sites de la C.O.B.A.S. permettent à l'échelle du territoire de **produire 40 910 m³ par jour et de stocker 21 420 m³** au sein de ses installations. Cette capacité de production est issue des potentiels de mobilisations maximums réalisables en respect des arrêtés d'exploitations délivrés pour chaque ouvrage.

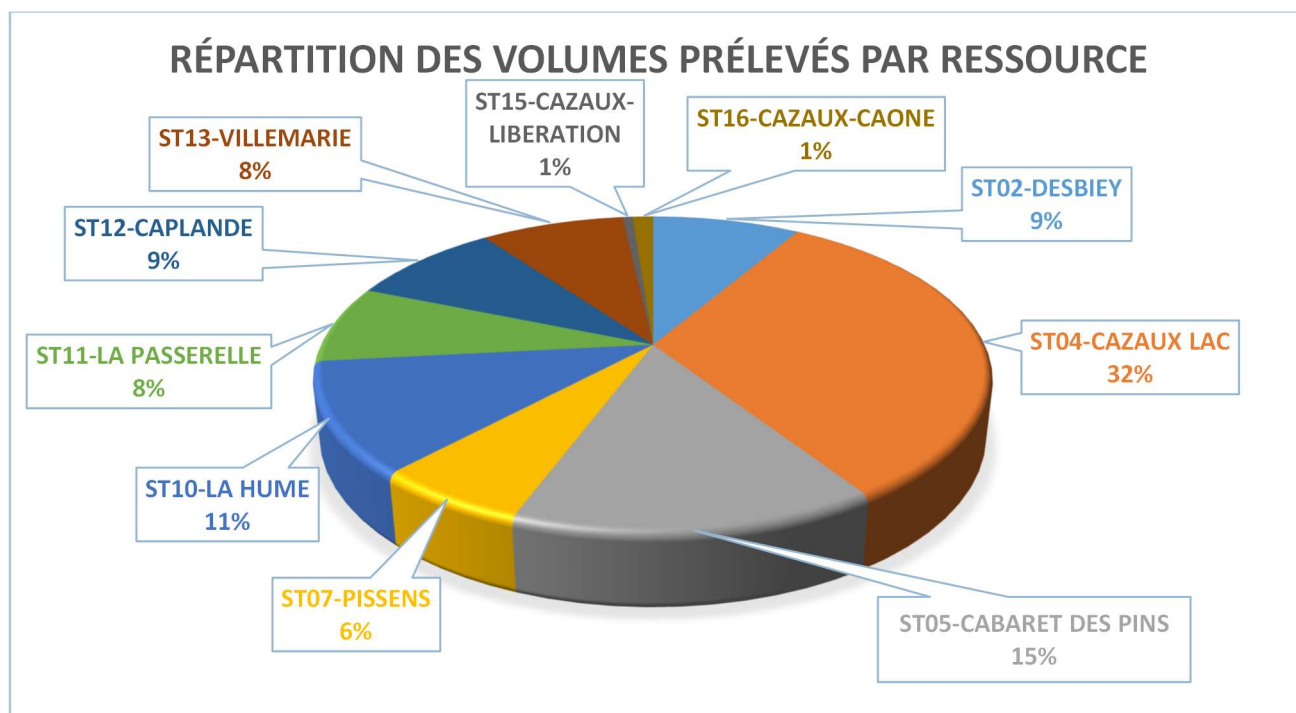
En cas de nécessité ponctuelle, une capacité supplémentaire de mobilisation de ressources est possible sur le territoire par l'intermédiaire d'une demande de dérogation de dépassement exceptionnel d'arrêt.



Le volume prélevé et volumes produits

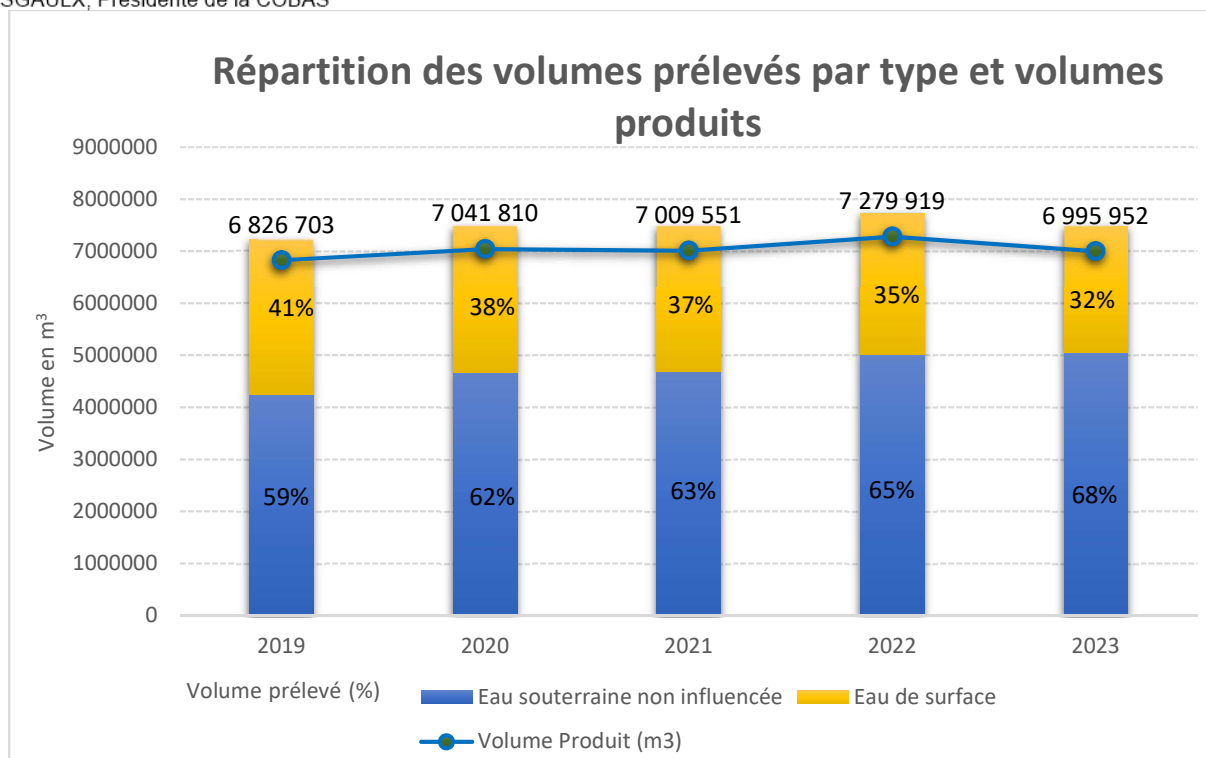
L'alimentation en eau potable sur le territoire de la C.O.B.A.S. s'effectue à partir de **11 forages profonds** répartis sur 9 sites de captages ainsi que d'une prise d'eau superficielle sur le lac de Cazaux.

La répartition des volumes prélevés sur chacune des ressources est présentée dans le graphique suivant :



En cohérence avec les résultats obtenus depuis 2019, la part d'eau superficielle dans le total des volumes prélevés pour la production d'eau potable s'est stabilisée sous les 40 % du volume global.

Lors de cette année 2023, près de **68% des eaux prélevées proviennent de ressources souterraines** (11 forages en nappes profondes) et 32 % de la prise d'eau du lac de Cazaux.



En l'absence de vente ou d'achat d'eau à d'autres services d'eau potable, le volume produit correspond, sur le territoire de la C.O.B.A.S., au volume mis en distribution c'est-à-dire le volume d'eau introduit dans les réseaux afin d'assurer l'alimentation en eau potable des usagers du service.

La différence entre le volume prélevé dans la ressource et le volume produit est constituée :

- 💧 Du besoin des usines : stabilisés suite à la mise en place d'une filière de charbon actif en poudre (C.A.P) induisant un nombre de lavage des filtres plus important ;
- 💧 Du volume vendu à la société Aqualand sous forme d'eaux brutes ;
- 💧 Des pertes en adduction estimées nulles lors de cette campagne 2023.

	2018	2019	2020	2021	2022	
Volume prélevé	7 220 614	7 221 188	7 484 204	7 481 830	7 729 397	7 480 549
Aqualand – Volume eau brute	101 283	95 193	73 107	80 053	100 810	96 813
Besoin des usines	196 139	299 292	369 287	392 226	348 668	387 784
Pertes en adduction	0	0	0	0	0	0
Volume produit et mis en distribution (m³)	6 923 193	6 826 703	7 041 810	7 009 551	7 279 919	6 995 952

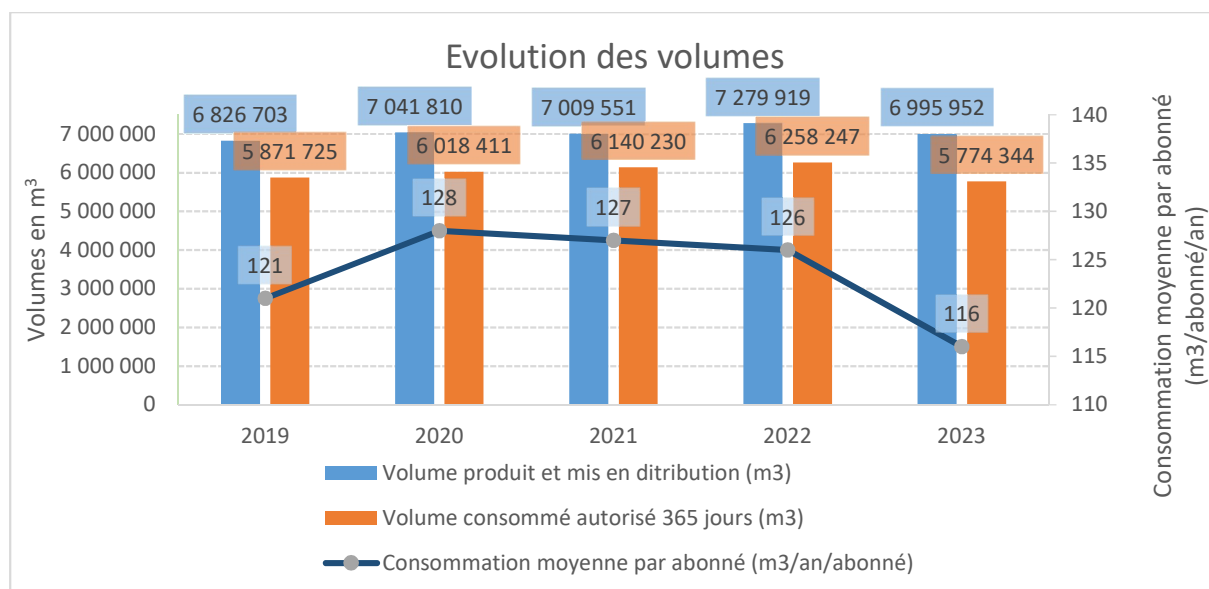


Le volume mis en distribution et consommés

En 2023, **6 995 952 m³ d'eau ont été mis en distribution** sur le territoire de la C.O.B.A.S., soit une diminution de 3,9 % par rapport à 2022. Les volumes comptabilisés sur 365 j diminuent, eux, de plus de 7% pour atteindre 5 649 782 m³ en 2023.

De plus, sont comptabilisés en 2023, 124 562 m³ consommés mais non facturés qui correspondent notamment aux volumes sans comptage (essais de poteaux incendies, lavage des voiries, ...) et aux volumes de service (vidange des réservoirs, purges après travaux et pour maintien de la qualité de l'eau).

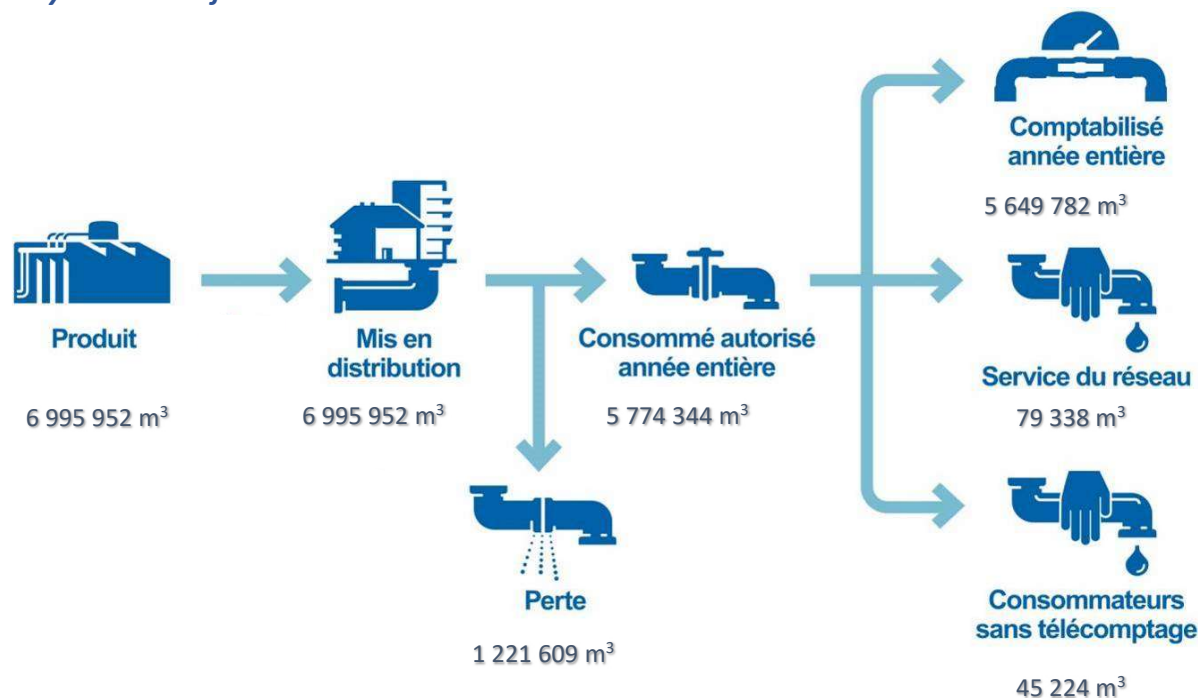
Les volumes totaux consommés lissés sur 365 jours plafonnent ainsi à **5 774 344 m³**, soit une diminution de 7,7% par rapport à 2022 et correspond aux **consommations observées en 2018**.



La consommation moyenne des abonnés du service, qui s'élève aujourd'hui à **116 m³/an/abonné** est en net recul par rapport aux trois années précédentes. Si cette consommation par abonné se situe dans la fourchette basse de la moyenne nationale, la consommation par habitant reste relativement forte à **213 l/hab/j**.



La synthèse des flux d'eau 2023 sur le territoire de la C.O.B.A.S.



3.4 Le réseau de distribution

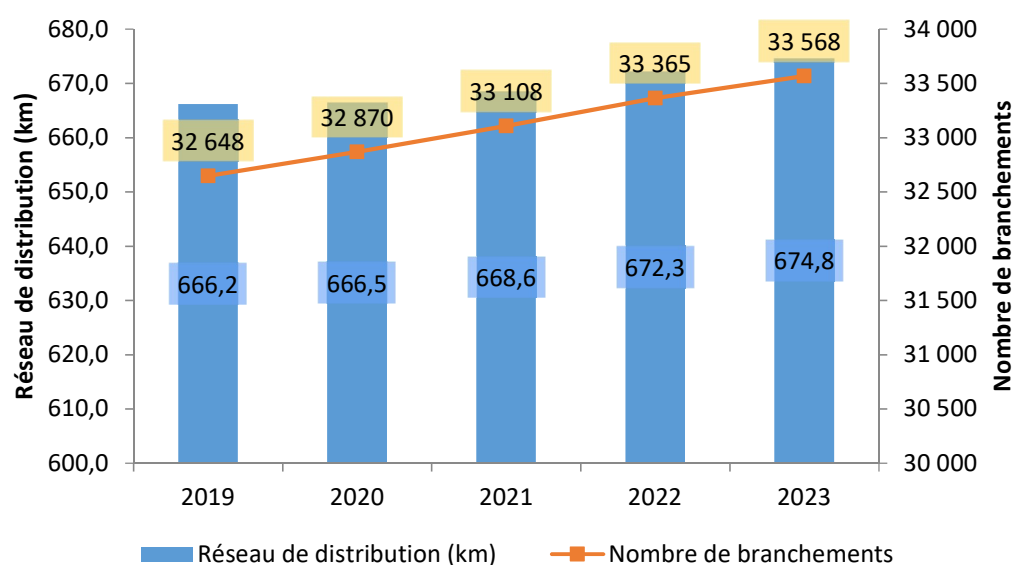
Linéaire de réseau et nombre de branchements

En 2023, le linéaire de canalisation de distribution est de près de **675 km**, pour une longueur totale de réseau de 935 km sur le territoire de la C.O.B.A.S.

	2019	2020	2021	2022	2023
Longueur totale du réseau (km)	920,4	922,3	926,0	931,5	935,2
Longueur d'adduction (km)	29,6	29,6	29,6	29,6	29,6
Longueur de distribution (kl)	890,8	892,7	896,4	901,9	905,6
<i>dont canalisations</i>	666,2	666,5	668,6	672,3	674,7
<i>dont branchements</i>	224,6	226,2	227,8	229,6	230,8



Evolution du réseau de distribution et du nombre de branchements

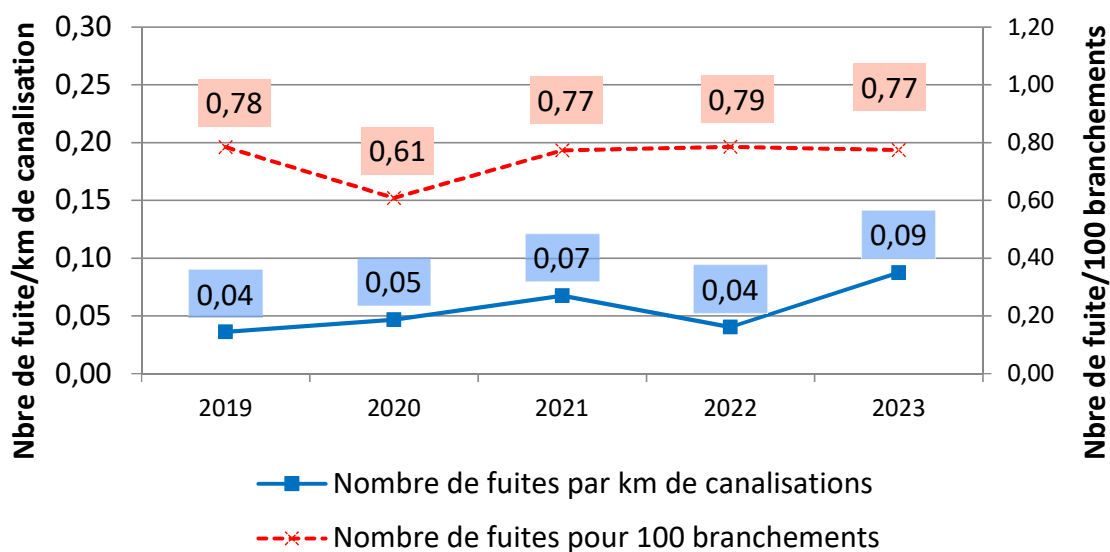


Lors de l'année 2023 plus de 200 branchements supplémentaires ont été mis en service. Le taux d'évolution du nombre de branchement est relativement stable depuis 2017 avec, en moyenne + 0,70 % de branchements supplémentaires par an.

Concernant le linéaire de réseau de distribution, il augmente de 0,3% entre 2022 et 2023, en raison des déploiements de réseaux supplémentaires liés à l'extension des zones de desserte et l'intégration de réseaux précédemment privés.

Les fuites sur canalisations et sur branchements

Evolution du taux de fuite





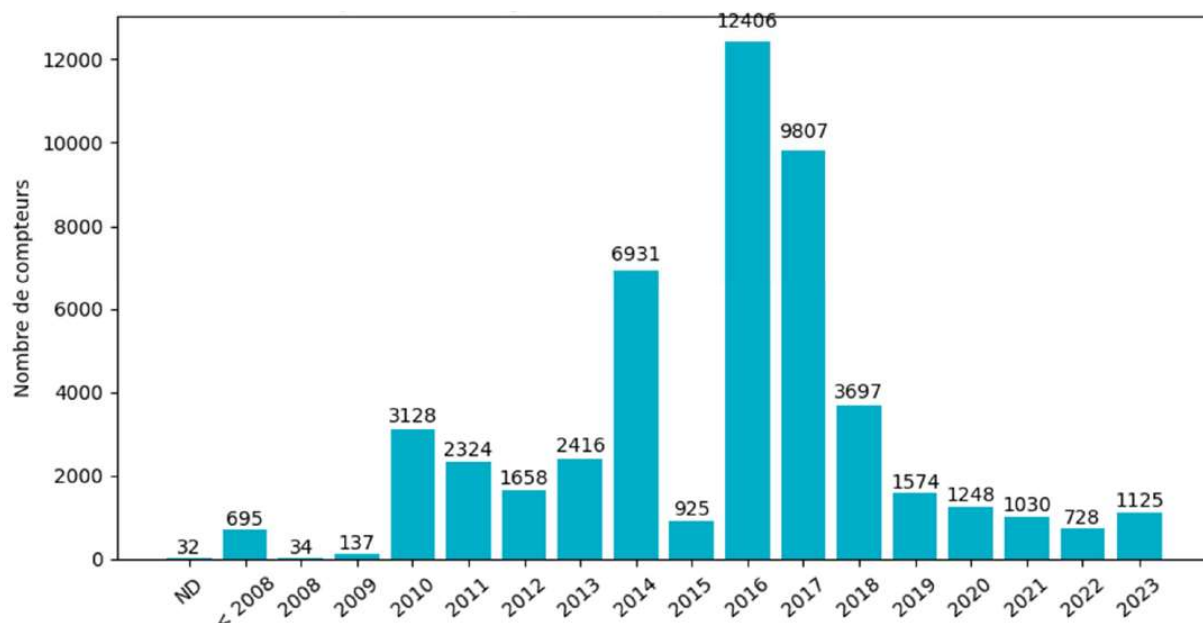
En 2023, près de **75 km de réseau** ont fait l'objet d'une recherche de fuites par prélocalisation (contre 40 km en 2022). 59 fuites sur canalisation ont été réparées sur l'ensemble du territoire de la COBAS (contre 27 en 2022); ceci représente 0,09 fuite réparée par km de réseau soit un taux d'intervention faible au vu des références nationales malgré l'augmentation observée.

Concernant les fuites sur branchement, on observe une stabilisation du nombre de fuites avec 260 interventions contre 262 en 2022. Ceci représente un taux de branchements réparés de 0,77 %.

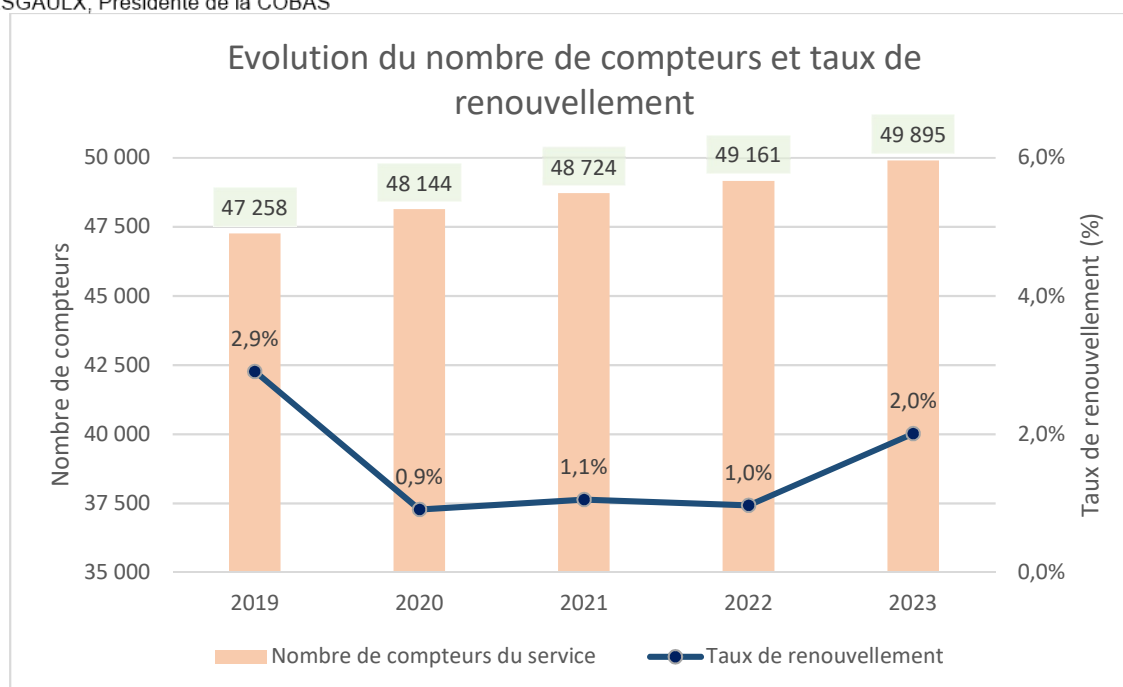
La gestion des compteurs

Sur le territoire de la C.O.B.A.S. près de **49 900 compteurs** assurent le comptage des volumes d'eau distribués aux abonnés du service. Le tableau suivant est le reflet de l'ensemble du parc de compteurs répartis par année de fabrication.

Pyramide des compteurs au 31/12/2023



Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de compteur sur le territoire de la C.O.B.A.S. ainsi que le taux de renouvellement de ces compteurs.



Après un taux de renouvellement des compteurs relativement faible qui a suivi la finalisation de la campagne de déploiement de la télé-relève, l'augmentation observée en 2023 correspond essentiellement au renouvellement du couple / compteur / tête émettrice pour des versions de 3^{ème} génération.

4 Les indicateurs de performance techniques

4.1 La qualité de l'eau

L'eau potable est le bien de consommation le plus surveillé. Des analyses et contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité aussi bien de l'eau brute que de l'eau envoyée sur le réseau et distribuée au robinet. Une double surveillance est organisée par l'exploitant du service et par les services sanitaires (Agence Régionale de Santé).

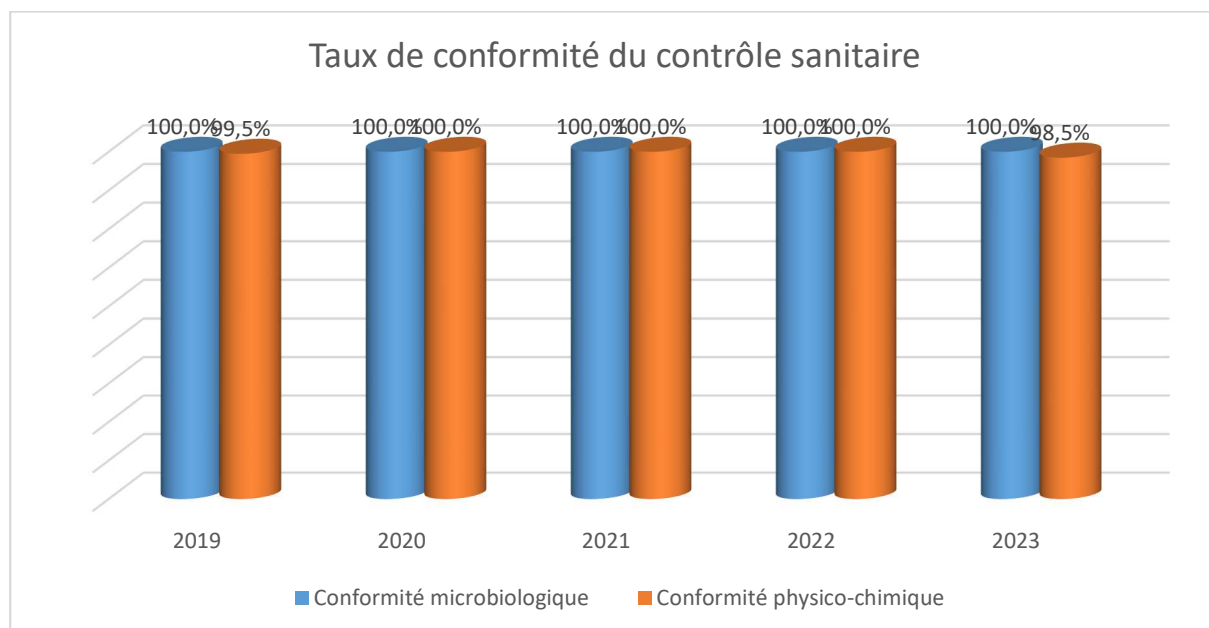
Au total, ce sont plus de 18 200 paramètres qui ont été analysés lors de l'année 2023.

La qualité de l'eau produite et distribué

L'eau prélevée est acheminée par des canalisations d'adduction, jusqu'aux usines de potabilisation où elle va subir plusieurs étapes de traitement. **Le traitement le plus complexe a lieu à l'usine de Cabaret des Pins** où l'eau en provenance du lac de Cazaux subit successivement des étapes de coagulation-floculation suivie d'une décantation, d'une ozonation, d'une filtration et d'une remise à l'équilibre avant envoi de l'eau potabilisée dans le réseau du service.



Une unité de traitement du Carbone Organique Total y a par ailleurs été installée en 2014 pour améliorer la qualité de l'eau distribuée.



Indicateur P101.1 – Conformité microbiologique : 100 % en 2023

Indicateur P102.1 – Conformité physico-chimique : 98,5 % en 2023

Les résultats des contrôles sanitaires témoignent d'une **bonne qualité microbiologique et physicochimique** de l'eau distribuée :

- Sur un total de 226 prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé, toutes les analyses bactériologiques se sont révélées conformes aux limites de qualité.
- Sur le volet physico-chimique une non-conformité sur les 66 prélèvements a été observé sur le métabolite chlorothalonil R471811. Dès l'apparition de cette non-conformité, des ajustements de traitements ont été effectués et ont permis d'obtenir des résultats conformes sur l'ensemble des analyses suivantes.

4.2 La gestion de la ressource en eau

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

Définition : Cet indice mesure le niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Conformément à la réglementation, la COBAS a mis en œuvre une démarche de protection de ses captages d'eau. Tous les arrêtés préfectoraux étant mis en œuvre, **l'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource s'établit à 80**. Une procédure de suivi régulier de l'application des arrêtés préfectoraux relatif au contrôle des périmètres de protection a été



mise en place en 2017 et s'accompagne d'une campagne de régularisation foncière des sites eau potable. Ainsi, cet indice pourra atteindre la valeur maximale (fixée à 100) dès finalisation de ces deux démarches et après contrôle de leur bonne mise en application par les services de l'Agence Régionale de Santé.

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2019	2020	2021	2022	2023
ST 02 - DESBIEY	80%	80%	80%	80%	80%
ST 04 - CAZAUX LAC	80%	80%	80%	80%	80%
ST 05 - CABARET DES PINS	80%	80%	80%	80%	80%
ST 07 - PISSENS	80%	80%	80%	80%	80%
ST 10 - LA HUME	80%	80%	80%	80%	80%
ST 11 - LA PASSERELLE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 12 - CAPLANDE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 13 - VILLEMARIE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 15 - CAZAUX-LIBERATION	80%	80%	80%	80%	80%
ST 16 - CAZAUX-CAONE	80%	80%	80%	80%	80%



Indicateur P108.3 – Indice d'avancement et de protection de la ressource en eau

80 % en 2023 pour toutes les installations de la C.O.B.A.S.

Le bilan énergétique du patrimoine

La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

La mise en place par le délégataire d'une répartition des consommations électriques sur une nouvelle typologie des sites permet de comparer l'évolution poste par poste des consommations à partir de 2016. On observe ainsi, une diminution de la consommation générale de 4,1 % entre 2022 et 2023 en lien notamment avec le net recul des volumes mis en distribution.

	2019	2020	2021	2022	2023
Energie Totale consommée (kWh)	4 294 315	4 457 957	4 321 783	4 547 679	4 361 162
Surpresseur	148 303	180 969	158 665	158 754	144 998
Installation de reprise	124 782	129 485	149 594	141 635	125 417
Installation de captage	368 509	395 213	384 962	399 046	419 494
Installation de production	3 652 721	3 752 290	3 628 562	3 848 244	3 671 253



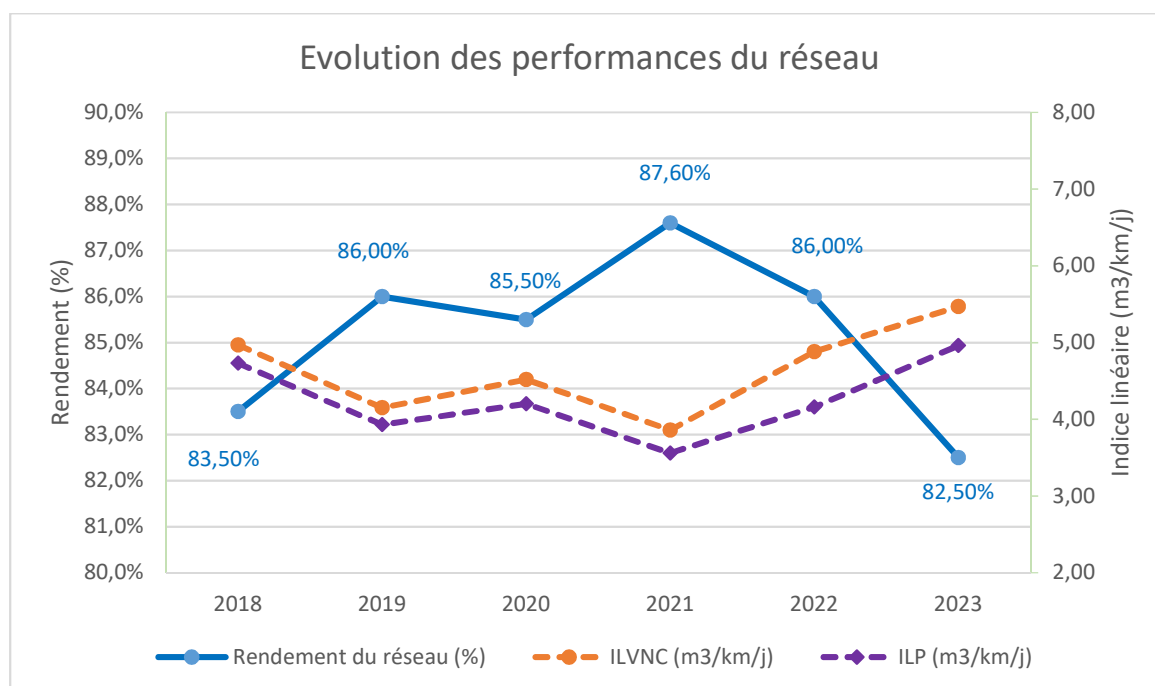
4.3 Les performances du réseau de distribution

La performance du réseau de distribution se mesure via 3 indicateurs :

- 💧 Le rendement du réseau de distribution (P104.3)
- 💧 L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)
- 💧 L'indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Les définitions de ces indicateurs sont les suivantes :

- 💧 Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée par les abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
- 💧 L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.
- 💧 L'indice linéaire des pertes (ILP) en réseau permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.





Les performances du réseau subissent une nette inflexion en 2023 avec un rendement de réseau de **82,5 %**, pour un ILP de **5,47 m³/j/km**. L'Indice linéaire des volumes non comptés s'établit à **4,96 m³/j/km**. Si la chute du rendement est partiellement explicable par la diminution significative des volumes consommés, on observe néanmoins une dégradation de l'indice linéaire de pertes traduisant une augmentation du taux de fuite du réseau.

**Indicateur P104.3 – Rendement du réseau de distribution****82.5 % en moyenne sur la C.O.B.A.S.****Indicateur P104.3 – Indice linéaire des volumes non comptés****5,47 m³/km/j en moyenne sur la C.O.B.A.S.****Indicateur P104.3 – Indice linéaire des pertes****4,96 m³/km/j en moyenne sur la C.O.B.A.S.**

4.4 La gestion patrimoniale du réseau de distribution

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Définition : Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Le mode de calcul est modifié à compter de l'exercice 2013, conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013.



Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Note patrimoniale Maximale	Note patrimoniale C.O.B.A.S
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B	45	45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
Localisation des autres interventions	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
TOTAL	120	110



Indicateur P103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

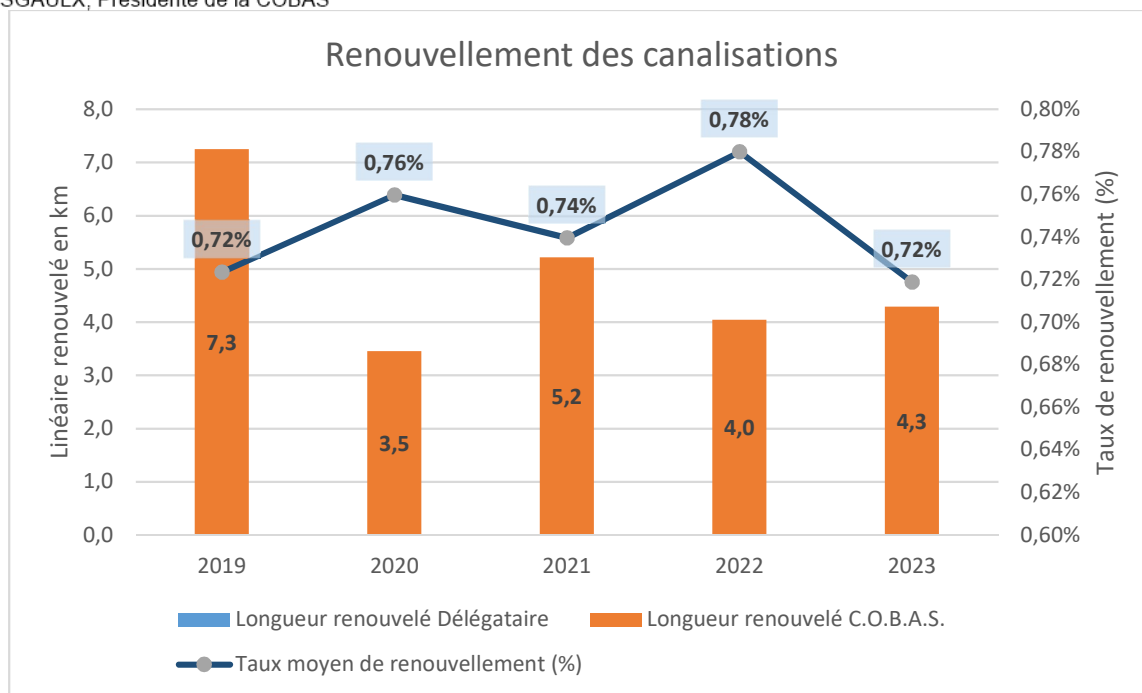
110 points sur le territoire de la C.O.B.A.S.

L'indice est passé de 100 points pour 2015 à 110 points depuis 2016 grâce à une phase de fiabilisation du nombre et du positionnement des branchements sur le territoire de la COBAS.

Afin d'atteindre la valeur maximale de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale sur le territoire, l'axe d'amélioration est la mise en œuvre d'un plan prévisionnel pluriannuel de renouvellement des canalisations qui sera mis en place à partir des conclusions du schéma directeur du service en cours de réalisation.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Définition : Le taux moyen de renouvellement est le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte



En 2023, **4,3 km** de réseau ont été renouvelés dans le cadre de l'entretien du patrimoine correspondant à un taux de renouvellement pluriannuel de **0,72 %**.

Pour information, au niveau national, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,57% (Rapport des données nationales 2010 – Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).



Indicateur P107.2 – Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable sur 5 ans

0,72 % sur le territoire de la C.O.B.A.S.

Indice de sectorisation des réseaux

L'indice d'avancement de la mise en place des équipements de sectorisation s'élève à 60 % en 2023. La diminution observée de l'indice traduit notamment les ouvertures non comptabilisées entre différents secteurs permettant d'assurer la continuité de services lors d'évènement d'exploitation tels que le renfort en période estival est la compensation de l'arrêt de l'usine de Cabaret les Pins lors de la réhabilitation de la canalisation de prélèvement d'eau brute.

0%	Pas de sectorisation
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
30%	Sectorisation en cours
40%	Sectorisation existante
60%	Sectorisation existante fonctionnelle
100%	Suivi annuel des données



Les données de sectorisation de l'année 2023 ont été transmises à la CATEP (Cellule d'Assistance technique Eau Potable) du Conseil Départemental de la Gironde pour validation du suivi annuel des données. La sectorisation, dont la mise en place a démarré en 2015, contribue à la lutte engagée contre les pertes en eau.

4.5 Les renouvellements et travaux neufs réalisés

Le renouvellement du délégataire

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau et les canalisations.

Le renouvellement sur les installations a été assuré lors de l'année 2023 dans le cadre d'un Programme Contractuel (34 opérations) et d'un Compte de renouvellement (12 interventions). Le détail de ces renouvellements est présenté en Annexe n°2.

Concernant les réseaux et installations, la synthèse des travaux neufs réalisés en 2023 est présentée dans le tableau suivant :

Type de renouvellement	LISTE DES RENOUVELLEMENTS
Compte renouvellement	Réseau COBAS : Renouvellement de vannes structurantes de réseau et de ventouses
Compte renouvellement	Surveillance du réseau : Renouvellement de 200 sondes de surveillance en continu du réseau
Compte renouvellement	RENOUVELLEMENT d'un filtre Charbon Actif en Grains (CAG) sur l'usine de Cabaret les Pins
Programme contractuel	RENOUVELLEMENT de 345 branchements
Programme contractuel	RENOUVELLEMENT de 1002 compteurs
Programme contractuel	REGENERATION des forages de CABARET, LA HUME II, VILLEMARIE, CAPLANDE II

Les travaux neufs de la Collectivité

En complément des renouvellements réalisés dans le cadre du contrat de délégation, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud a engagé un ambitieux programme d'investissements dans l'objectif de garantir la durabilité des installations et du patrimoine du service d'eau potable.

Les travaux neufs réalisés par la C.O.B.A.S. dans le cadre de l'exercice 2023 sont présentés dans le tableau suivant :



Commune	Lieu de l'installation	Description
RESEAUX ET BRANCHEMENTS		
Arcachon	Boulevard Nelly DEGANNE	Renouvellement de 560 ml de canalisation en fonte DN 100 mm et réhabilitation de 28 branchements DN 25, 7 branchements DN 32, 1 branchement DN 40, 2 branchements DN 50 et 5 branchements DN 63
Arcachon	Rue François LEGALLAIS	Renouvellement de 150 ml de canalisation en fonte DN 100 mm et réhabilitation de 10 branchements DN 25, 2 branchements DN 32, 1 branchement DN 40 et 1 branchement DN 50
Arcachon	Rue Georges MERAN	Renouvellement de 450 ml de canalisation en fonte DN 150 mm et réhabilitation de 18 branchements DN 25, 2 branchements DN 32, 3 branchements DN 40, 5 branchements DN 50 et 4 branchements DN 100
Gujan-Mestras	Allée des Places Phase 3	Renouvellement de 385 ml de canalisation en fonte DN 150 et réhabilitation de 27 branchements DN 25, 4 branchements DN 32, 2 branchements DN 50 et 1 branchement DN 63
Gujan-Mestras	Aimé Broustaut Phase 2	Renouvellement de 240 ml de canalisation en fonte DN 100 et réhabilitation de 22 branchements DN 25, 11 branchements DN 32 et 2 branchements DN 50
Gujan-Mestras	Cours de la marne phase n°2	Renouvellement de 500 ml de canalisation en fonte DN 150 et réhabilitation de 42 branchements DN 25
La Teste de Buch	Place Jean Hameau / Av Charles de Gaulle	Renouvellement de 320 ml de canalisation en fonte DN 250, de 35 ml en fonte DN 100 et réhabilitation de 19 branchements DN 25, 4 branchements DN 32, 2 branchements DN 50 et 1 branchement DN 63
La Teste de Buch	Rue Jean de Grailly	Renouvellement de 470 ml de canalisation en fonte DN 100 et réhabilitation de 60 branchements DN 25
La Teste de Buch	Avenue des Bouvreuils	Renouvellement de 290 ml de canalisation en fonte DN 100 mm et réhabilitation de 10 branchements DN 32
La Teste de Buch	Avenue Pasteur	Renouvellement de 500 ml de canalisation en fonte DN 150 mm et réhabilitation de 50 branchements DN 25
La Teste de Buch	Chemin de Braouet	Renouvellement de 85 ml de canalisation en fonte PVC 110 mm et réhabilitation de 11 branchements DN 25
La Teste de Buch	DN 500 PHASE 1A NOISETIERS / Bd CAZAUX	Renouvellement de 305 ml de canalisation en fonte DN 500 mm et réhabilitation de 6 branchements DN 25
INFRASTRUCTURES ET INSTALLATIONS		
La Teste de Buch	Prise d'eau de CAZAUX	Intervention d'urgence de réhabilitation des ancrages de la canalisation de prélèvement du lac de Cazaux

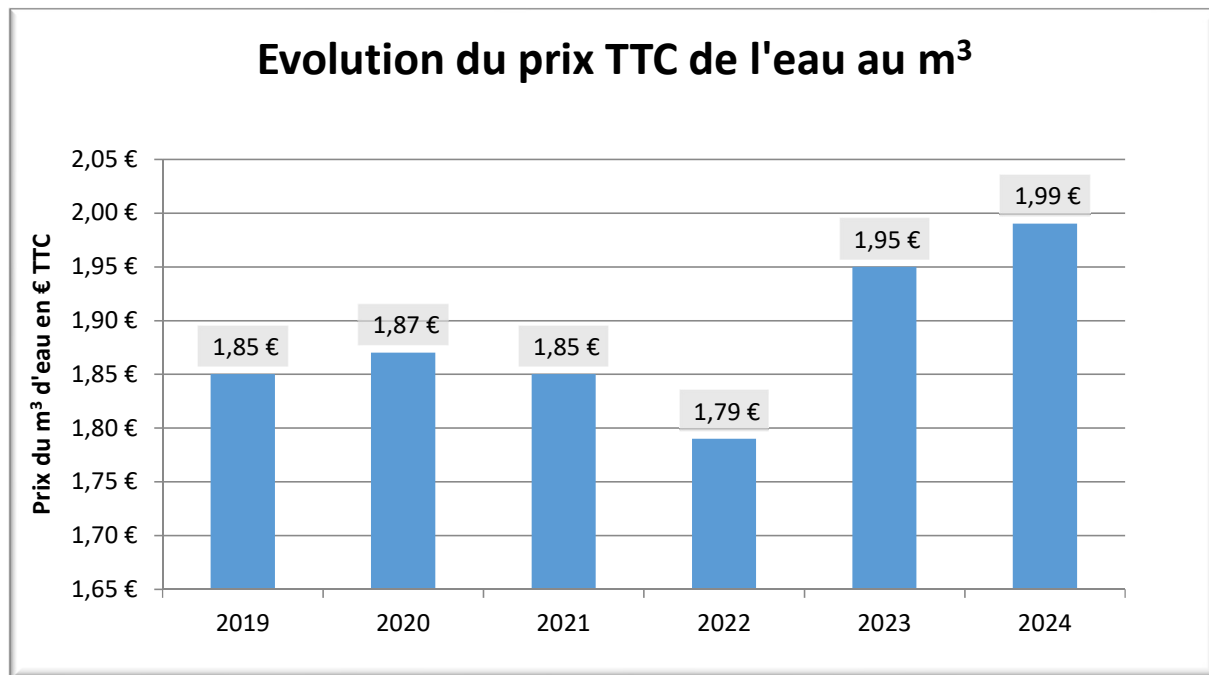
La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud va continuer son investissement dans l'amélioration du patrimoine de son service d'eau potable. Ainsi, plusieurs kilomètres de réseaux ont été identifiés au sein d'une planification pour l'année 2024.



5 Les indicateurs de performance financiers

5.1 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D102.0)

Définition : Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³ en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, soit au 1er janvier 2023.



Au 1er janvier 2024, le prix du service de l'eau potable sur le territoire de la COBAS s'élève à **1,99 €.TTC/m³** toutes taxes et part fixe comprise comprises (sur la base d'une facture de 120 m³).

La hausse du tarif de l'eau tarif, bien que subissant l'augmentation des indices traduisant une inflation toujours forte en 2023, est contenue par la baisse obtenue lors de la renégociation du contrat de délégation appliquée en 2021.



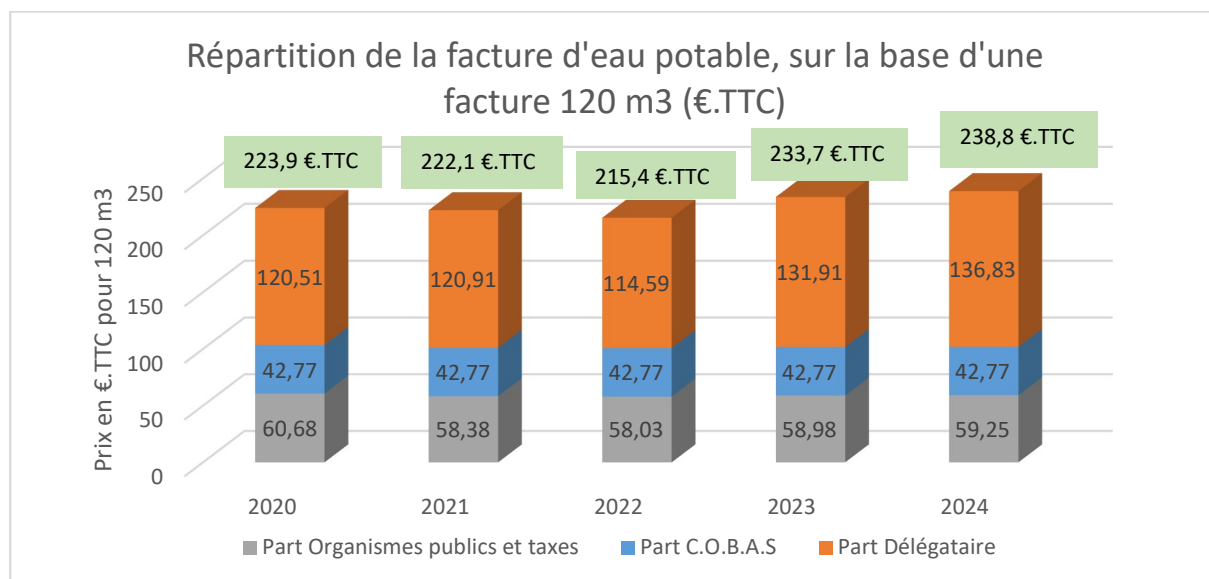
Indicateur D102.0 – Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1^{er} janvier de l'année

Il est de 1,99 €.TTC /m³ au 01/01/2024 sur le territoire de la C.O.B.A.S.

Au 1er janvier 2024, la facture 120 m³ pour l'eau potable s'élève à **238,85 €.TTC** dont 57,3 % représente la rémunération du délégataire, 17,9 % celle de la C.O.B.A.S. et 24,8 % les taxes et



contributions aux organismes publics. Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition du prix de l'eau potable.



5.2 Les recettes et les charges du service

Le tableau récapitule l'état du compte administratif 2023 du budget annexe dédié à la gestion de la compétence eau potable sur le territoire de la C.O.B.A.S.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 683 737 €	3 082 907 €
Recettes	2 289 187 €	2 892 018 €
Solde d'exécution	605 450 €	- 190 888 €

A l'échelle du territoire de la C.O.B.A.S. les produits représentent 5,18 millions d'euros et les charges 4,77 millions d'euros. Le solde d'exécution est donc excédentaire d'environ 0,4 millions d'euros pour l'année 2023.

5.3 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Définition : Cet indicateur est basé sur les abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume consommé. Il permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.



	2019	2020	2021	2022	2022
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social	26	26	15	13	11
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	1171	792	582	2 529	822



Indicateur P109 – Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité

Il est de 822 € en 2023 pour la C.O.B.A.S.

Depuis 2014, un dispositif de « chèques EAU » a été mis en place par la C.O.B.A.S. et sont distribués aux personnes les plus démunies, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale. En 2023, ce sont plus de **16 600 € en chèques eau** qui ont été distribués sur les 4 communes.

5.4 Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (P153.2)

Définition : Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Les travaux réalisés chaque année permettent d'améliorer les performances du service mais nécessitent des investissements conséquents. Ainsi, au 1 janvier 2024, le service d'eau potable de la C.O.B.A.S était endetté à hauteur de 0,46 millions d'euros, soit 9,7 € par abonné et une durée de désendettement de 0,22 an. Sur l'exercice 2023, le montant des annuités de la dette s'est élevé à environ 151 k€. Ce niveau d'endettement apparaît relativement faible.



Indicateur P153.2 – Durée d'extinction de la dette

Elle est de 0,22 an en 2023 pour la C.O.B.A.S.

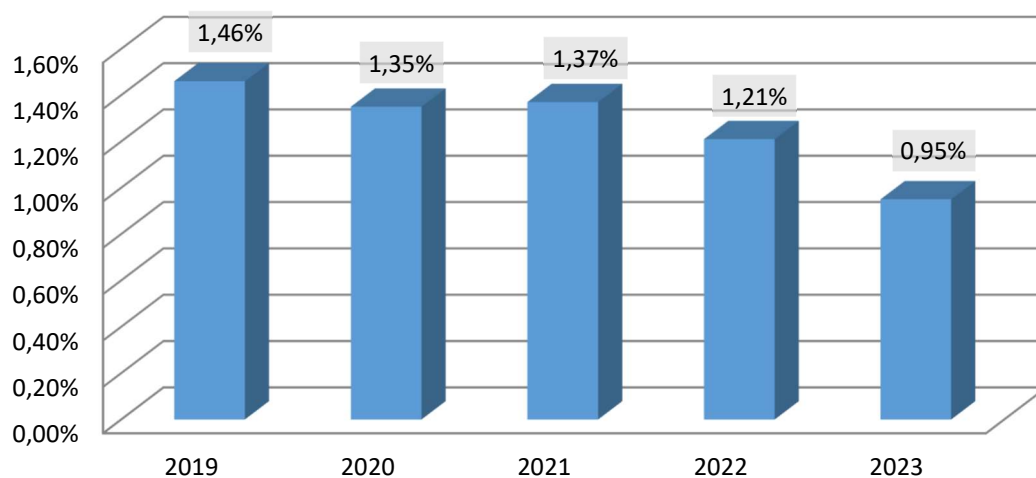
5.5 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

Définition : Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

L'évolution du taux d'impayés en année N sur les factures émises en année N-1 est récapitulée dans le graphique ci-dessous :



Evolution du Taux d'impayés



Indicateur P154.0 – Taux d'impayés

Il est de 0.95 % en 2023 sur la C.O.B.A.S.



6 Le service rendu aux usagers

6.1 Le service client

La C.O.B.A.S.
pour l'ensemble
des communes

- **Accueil** : 2 Allée d'Espagne, 33120 ARCACHON - Lundi au Vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h00
- **Accueil téléphonique** au 05.56.22.33.44 du lundi au vendredi de 8h00-12h30 et 13h30-17h00

Le Service client
de So'bass

- **Accueil** : 18, Rue JEHENNE, 33120 ARCACHON- Lundi au Vendredi 8h30-12h00 et sur RDV 13h00-16h00; 2, Rue COPERNIC, 33470 LE TEICH- Lundi au Vendredi 8h30-12h00 sur RDV et 13h00-16h00
- **Accueil téléphonique** au 05.61.80.09.02 du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h pour les abonnements et 7j/7 et 24h/24 pour les urgences

6.2 Ouverture des branchements

Deux indicateurs mesurent la qualité du service rendu pour l'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

- **Délai maximal d'ouverture des branchements** pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0)

Définition : Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée)

- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements** pour les nouveaux abonnés (P152.1)

Définition : Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle

	2019	2020	2021	2022	2023
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1	1	1	1	1
Nombre total de branchements ouverts	4883	4082	4011	3855	
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



Indicateur D151.0 et P152.1 – Délai d'ouverture des branchements

Le Délai est de 1 jour pour l'ouverture des branchements avec 100 % de respect du délai sur la C.O.B.A.S.

6.3 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Définition : Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des abonnés. Une information téléphonique des abonnés est réalisée en cas d'interruption programmée du service (travaux de renouvellement) ou non-programmée (réparation de fuite notamment).

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interruptions de service	50	31	45	40	51
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	1,12	0,68	0,97	0,85	1,08



Indicateur P151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

1,08 interruption non programmée pour 1000 abonnés en moyenne sur la C.O.B.A.S

6.4 Taux de réclamations

Définition : Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté à 1000 abonnés.

Il est à noter toutefois que l'interprétation des décomptes des réclamations doit être effectuée avec la plus grande prudence. En effet, la notion même de « réclamation » diffère selon les opérateurs, certains y incluant les simples « demandes écrites de renseignement », et d'autres y incluant également les réclamations orales enregistrées au niveau des centres d'appel.

Depuis la campagne 2016, le délégataire a fait évoluer son système de comptabilisation des réclamations qui resse, outre les réclamations écrites d'ores et déjà comptabilisées,



l'ensemble des réclamations ayant donné lieu à une intervention ou à une visite de contrôle sur le terrain.

De plus, la campagne 2017 a vu le déploiement d'un nouveau désinfectant sur l'ensemble du territoire ayant entraîné une modification des qualités organoleptiques de l'eau distribuée à l'origine d'une augmentation du nombre de réclamations sur le sujet.

Le taux de réclamation s'élève ainsi à **0,55 réclamations pour 1 000 abonnés** lors de l'année 2023 contre 0.58/1000 en 2022.



Indicateur P155.1 – Taux de réclamations

0,55 réclamations pour 1 000 abonnés sur la C.O.B.A.S



7 Synthèse des indicateurs de performance

Thème	Code	Dénomination	Valeur C.O.B.A.S. 2019
INDICATEURS TECHNIQUES			
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	69 504
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité microbiologique (%)	100 %
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité physico-chimique (%)	98,5 %
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80 %
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	82,5 %
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km)	5,47 m ³ /j/km
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)	4,96 m ³ /j/km
Réseau	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur 120)	110
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans (%)	0,72 %
INDICATEURS FINANCIERS			
Gestion financière	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier 2023 (€TTC/m ³)	1,99 €/m ³
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€)	822
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	0,22 an
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,95 %
INDICATEURS QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS			
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1 j
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	100%
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	1,08 u/1000 abonnés
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations (pour 1000 abonnés)	0,55 u/1000 abonnés



ANNEXES

Annexe1 : la Facture Eau et Assainissement (base 120 m³)

Prix de l'eau et de l'Assainissement - Territoire de la C.O.B.A.S.	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	Variation 2023-2024 (%)
Production et distribution de l'eau	157,36	174,68	174,68	+ 2,81%
Part délégataire	114,59	131,91	136,83	+ 3,73%
Abonnement	32,44	37,34	38,74	+ 3,75%
Consommation	82,15	94,57	98,09	+ 3,72%
Part C.O.B.A.S	42,77	42,77	42,77	0,00%
Abonnement	13,26	13,26	13,26	0,00%
Consommation	29,51	29,51	29,51	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées	224,44	228,30	237,10	3,89%
Part délégataire	117,30	121,16	129,96	6,36%
Abonnement	11,70	12,08	12,96	6,33%
Consommation	105,60	109,08	117,00	6,36%
Part S.I.B.A.	107,14	107,14	107,14	0,90%
Abonnement	44,14	44,14	44,14	0,82%
Consommation	63,00	63,00	63,00	0,95%
TAXES D'ENVIRONNEMENT	76,80	76,80	76,80	0,00%
Agence de l'eau: Préservation des ressources en eau	7,20	7,20	7,20	0,00%
Agence de l'eau: Lutte contre la pollution	39,60	39,60	39,60	0,00%
Agence de l'eau: Modernisation du réseau de collecte	30,00	30,00	30,00	0,00%
TOTAL HT FACTURE (€ HT)	462,46	488,58	502,72	+ 2,89%
TVA	37,06	38,89	40,08	+ 3,06%
TOTAL TTC FACTURE (€ TTC)	499,52	527,47	542,80	+ 2,91%
PRIX DU M3 POUR 120 M3 (€ TTC)	4,18	4,16	4,52	+ 2,91%



Annexe2 : Listing des renouvellements réalisés par le délégataire

1) Renouvellements sur sites d'exploitations

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
ETOILE		
FILE EAU - ALIMENTATION / DISTRIBUTION		
SONDE DE NIVEAU RESERVOIR	Renouvellement	Compte
DESINFECTION - CHLORE GAZEUX		
HYDROJECTEUR	Renouvellement	Compte
TUBING CHLORE PVDF	Renouvellement	Compte
CLAPET SECONDAIRE	Renouvellement	Compte
DESBIEY		
POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE		
COMPTEUR	Renouvellement	Programme
CAZAUX LAC		
FILE EAU - STATION D'ALERTE		
SONDE PH	Renouvellement	Compte
CONTROLE / COMMANDE - CONTROLE / COMMANDE		
VARIATEUR P3	Renouvellement	Compte
CABARET DES PINS		
FILE EAU - ALIMENTATION EAU BRUTE		
SONDE DE NIVEAU DE NAPPE	Renouvellement	Compte
DEBITMETRE ARRIVEE CAZAUX	Renouvellement	Programme
FILE EAU - FILTRATION / ADSORPTION		
ANALYSEUR TURBIDITE SORTIE FILTRE 2	Renouvellement	Compte
ANALYSEUR TURBIDITE SORTIE FILTRE 3	Renouvellement	Compte
FILE EAU - DESINFECTION		
TUBING CHLORE PVDF	Renouvellement	Compte
FILE EAU - TRANSFERT EAUX USINE		
POMPE DE TRANSFERT 2	Renouvellement	Compte
POMPE DE TRANSFERT 3	Renouvellement	Compte
PRODUITS DE TRAITEMENT - CAP / CAG		
CAG FILTRE BICOUCHE 2	Renouvellement	Compte
PRODUITS DE TRAITEMENT - MICRO-SABLE POUR TRAITEMENT		
TUYAUTERIE ET NOURRICE MICROSABLE	Rénovation	Compte
PRODUITS DE TRAITEMENT - CHAUX ETEINTE		
CAPTEUR POIDS SILO CHAUX 1	Renouvellement	Compte
PRODUITS DE TRAITEMENT - EAU DE CHAUX		
POMPE DOSEUSE EAU DE CHAUX AJUSTEMENT 2	Renouvellement	Compte
GC ET ANNEXES - BATIMENTS D'EXPLOITATION		
EXTRACTEUR LOCAL OZONEUR	Renouvellement	Compte
LE GOLF		
FILE EAU - ALIMENTATION / DISTRIBUTION		
SONDE DE NIVEAU	Renouvellement	Compte
PISSENS		
POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE		
COMPTAGE	Renouvellement	Programme



PISTE 214		
DESINFECTION - CHLORE GAZEUX		
TUBING CHLORE PVDF	Renouvellement	Compte
LA HUME		
POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE		
SONDE HAUTEUR DE NAPPE 2	Renouvellement	Compte
COMPTEUR FORAGE 1	Renouvellement	Programme
GRANGENEUVE		
DESINFECTION - CHLORE GAZEUX		
HYDROEJECTEUR	Renouvellement	Compte
TUBING CHLORE PVDF	Renouvellement	Compte
CLAPET SECONDAIRE	Renouvellement	Compte
REGENERATION FORAGES		
REGENERATION FORAGES		
REGENERATION PARTIELLE FORAGES Lot 2 Cabaret, La Hume2, Villemarie et Caplande2	Renouvellement	Programme
LA PASSERELLE		
POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE		
COMPTAGE	Renouvellement	Programme
DESINFECTION - CHLORE GAZEUX		
TUBING CHLORE PVDF	Renouvellement	Compte
CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE		
VARIATEUR DE FREQUENCE	Renouvellement	Compte
CAPLANDE		
POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE		
SONDE HAUTEUR DE NAPPE F2	Renouvellement	Compte
DEBITMETRE F2	Renouvellement	Programme
POMPAGE - HYDRAULIQUE		
ENSEMBLE DES CANALISATIONS	Rénovation	Compte
GC ET ANNEXES - BATIMENT TECHNIQUE		
PLAQUES DE REGARD EN GALVA	Renouvellement	Compte
DESINFECTION - CHLORE GAZEUX		
TUBING CHLORE PVDF	Renouvellement	Compte
VILLEMARIE		
POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE		
SONDE HAUTEUR DE NAPPE	Renouvellement	Compte
COMPTEUR	Renouvellement	Programme
CAZAUX-LIBERATION		
DESINFECTION - CHLORE GAZEUX		
TUBING CHLORE PVDF	Renouvellement	Compte
CPT ETOILE 2 (DN500)		
FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E		
DEBITMETRE	Renouvellement	Programme
DIVERS RESEAU		
DIVERS		



2) Renouvellements sur réseaux

Réseaux	Quantité renouvelée dans l'exercice	Mode de gestion
Réseau (lot)		
BRANCHEMENTS EAU	328	Programme
BRANCHEMENTS EAU	17	Programme
COMPTEUR EAU	1002	Programme



Annexe 3 : Note d'information 2023 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



Édition avril 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2022, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,23 euros TTC/m³** dont 2,12€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,11 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

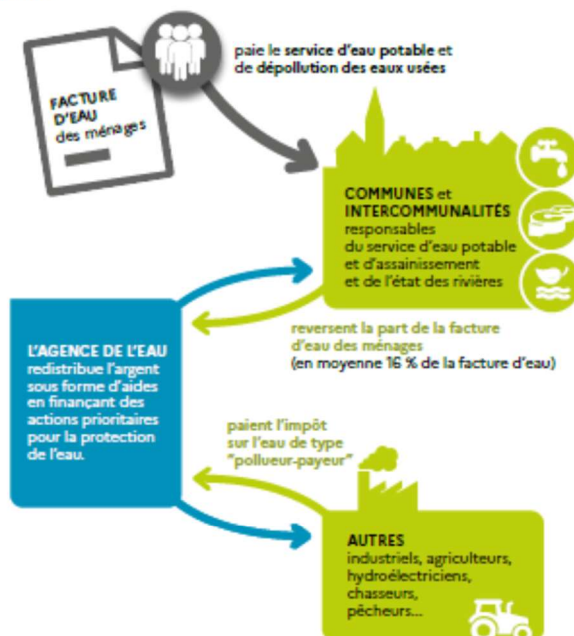
Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 507,60 euros par an et une mensualité de 42,30 euros en moyenne. (Données SISPEA 2021)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale **joint la présente note d'information à la/à sa facture annuelle** ou l'Agence de l'eau ou l'Office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs-vos-questions>

Édition avril 2024

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1



D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 262 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	 2,10 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés	 68,5 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
 8,90 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits	 1,80 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs	
 2,70 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants		
 3,45 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	 12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau	

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2023

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

 7,20 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	 14,30 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance, éaux, éducation, information et l'international)	 22,15 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie
 15 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture	 5 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable	
 13,50 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors agriculture)	 22,85 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).	

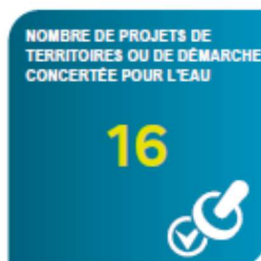
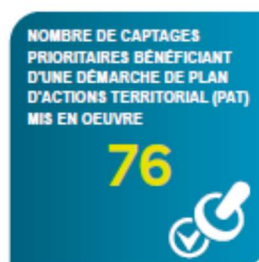


ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2023

En 2023, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. Plus de 220 millions d'euros d'aides ont été attribués sur l'ensemble du bassin. Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2023, il a permis près de 30 M€ d'investissements supplémentaires et 300 opérations financées.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70% des aides attribuées par l'Agence en 2023 ont été **consacrées de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique** : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 55 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne (PACC) a fait l'objet d'un complément au PACC en deux volets adoptés par le Comité de Bassin. Ce travail a permis de mettre à jour les connaissances scientifiques et de faire un point d'étape des actions du PACC.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/medias/publications/complement-pacc-point-etape-perspectives>

LANCEMENT DE TEMP'O LE MAG DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST

L'eau essentielle est présente partout dans nos quotidiens. Face au changement climatique, il est temps d'agir pour la préserver. Chaque mois, Temp'O décrypte les enjeux de l'eau et vous invite à la rencontre des acteurs qui s'engagent pour son avenir. TEMP'O c'est une émission de 26 minutes, des reportages de terrain, un podcast et des articles, tous consacrés à l'exploration d'un enjeu de l'eau sur notre bassin.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/tempo>





LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. **Sur ses 8 millions d'habitants**, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège
AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

1964

Première loi
sur l'eau

1 MISSION
COMMUNE

pour l'eau,
la biodiversité
et le littoral

4 GRANDES
PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS
ENGAGÉS

pour une expertise
au service de l'eau,
sur le territoire
métropolitain

2024

L'eau, une priorité
pour tous !

2024 marque
pour les 6 agences
de l'eau 60 années
d'engagement
pour l'eau.



Rendez-vous du
19 au 21 novembre
au Salon des maires
et des collectivités
locales. ● ● ●



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

IMPRIMERIE



Conception : AELB DIC - Adaptation AELB Avril 2024 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, litopphoto & Jean-Louis Aubert



Annexe 4 : La qualité de l'eau produite et distribuée



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



2023

Édité le 06/05/2024

UDI 033000432

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex.

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

09 69 37 00 33

ars-dd33-eaux@ars.sante.fr



Annexe 5 : Indice protection ressource et taux de conformité

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : COBAS

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
08258X0005	DESBIÉY	ARCACHON	80 %
08494X0056	LA HUME I	GUJAN-MESTRAS	80 %
08494X0058	LA HUME II	GUJAN-MESTRAS	80 %
08501X0005	LA PASSERELLE	GUJAN-MESTRAS	80 %
08501X0004	CAPLANDE 1	TEICH (LE)	80 %
08501X0086	CAPLANDE 2	TEICH (LE)	80 %
08494X0057	CABARET DES PINS A'	TESTE-DE-BUCH (LA)	80 %
08498X0001	COMMUNAL	TESTE-DE-BUCH (LA)	80 %
08498X0053	GOULUGNE BAS CAZAUX	TESTE-DE-BUCH (LA)	80 %
08498X0107	LAC CAZAUX	TESTE-DE-BUCH (LA)	80 %
08493X0088	PISENS	TESTE-DE-BUCH (LA)	80 %
08494X0079	VILLEMARIE	TESTE-DE-BUCH (LA)	80 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie (Indicateur SISPEA P101.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
033000432	COBAS	223	0	100,00 %
Nombre total		223	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques (Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
033000432	COBAS	232	1	99,57 %
Nombre total		232	1	99,57 %